



**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
2019**

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2019

La tenue d'un débat d'orientations budgétaires (D.O.B) a été rendue obligatoire pour les départements par la loi du 2 mars 1982 et étendue aux régions et aux communes de 3 500 habitants et plus, par la loi ATR (Administration Territoriale de la République) du 6 février 1992, complétée par l'ordonnance du 26 août 2005.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 renforce l'information des conseils municipaux et prévoit que le D.O.B s'effectue sur la base d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires (R.O.B).

Les décrets des 23 et 24 juin 2016 précisent le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires doit présenter :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.
- L'évolution de la relation entre la commune et les différents établissements auxquels elle prend part (Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole, SEV, SIAV, SPL centre aquatique,...)
- Les engagements pluriannuels
- La dette de la collectivité et l'évolution envisagée

En plus, dans les communes de 10 000 habitants et plus le rapport doit comporter des éléments sur les dépenses de personnel et la structure des effectifs.

Le ROB doit être transmis au Préfet de département et au Président de l'EPCI dont la commune est membre et faire l'objet d'une publication.

Table des matières

I.	Contexte économique, social et législatif	4
1)	Le contexte national.....	4
a)	Données macro-économique	4
b)	La loi de finances pour 2019.....	5
2)	Le contexte local	6
II.	Situation et orientations budgétaires de la collectivité en fonctionnement	7
1)	Recettes de fonctionnement	7
a)	Les recettes non fiscales.....	7
b)	La fiscalité locale.....	9
2)	Les dépenses de fonctionnement	11
a)	Les dépenses courantes	11
b)	La masse salariale	11
c)	La prospective de fonctionnement	13
III.	Les orientations budgétaires d'investissement.....	14
1)	Les travaux en cours et les projets.....	14
2)	Le plan pluriannuel d'investissement	15
IV.	Dettes.....	16
1)	L'endettement actuel.....	16
2)	Le recours à l'emprunt	18
3)	L'autofinancement	20
V.	Budget annexe.....	20
	LEXIQUE	21

I. Contexte économique, social et législatif¹

1) Le contexte national

a) Données macro-économique

La croissance de la zone euro s'est affaiblie en 2018 après une embellie en 2017. Elle devrait ainsi passer de 0,7% en 2017 à 0,3% en 2018. Ce ralentissement est dû à un indicateur négatif en Allemagne (-0,2%) et en Italie (-0,12%).

La croissance Française en 2018 a été marquée par un ralentissement par rapport à l'année 2017 et devrait s'établir à 1,6%. Ce ralentissement est dû à une baisse du pouvoir d'achat des ménages qui ont subi une hausse de l'inflation et de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. Les perspectives d'évolution pour 2019 tiennent compte des mesures sociales prises en réponse au mouvement des « gilets jaunes » ainsi que d'une baisse attendue des prix du pétrole et table sur une croissance à 1,5% en 2019.

Le taux de chômage a quant à lui connu une baisse en 2018 atteignant 8,8% en octobre.

Principaux indicateurs économiques (moyennes annuelles)	2018e	2019p
Taux de croissance du PIB	1,6%	1,5%
Taux d'inflation	1,9%	1,2%
Taux de chômage	8,8%	8,8%

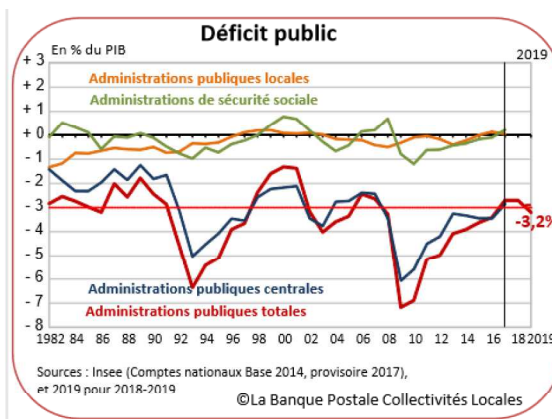
e : estimations p : prévisions ©La Banque Postale Collectivités Locales
Source : INSEE, prévisions La Banque Postale (décembre 2018)

L'inflation, en France, a progressivement augmenté atteignant

les 2,2% en octobre, supérieure à celle de la zone euro (1,7%). Toutefois, en raison du gel de certains tarifs énergétiques ainsi que des prix du pétrole, l'inflation pour 2019 est estimée à 1,2% soit le même niveau qu'en 2017. Ce ralentissement de l'inflation devrait libérer du pouvoir d'achat aux ménages, augmentant de ce fait leur consommation et soutenant la croissance.

Les conditions de crédits restent favorables aux entreprises comme aux ménages. Ces derniers bénéficiant de la baisse continue des taux d'intérêt des crédits au logement de nouveau à leur niveau le plus bas de décembre 2016, 1,5%.

Le déficit public devrait s'établir à 3,2% après la prise en compte de SNCF Réseau comme administration publique alourdissant ainsi la dette publique ainsi qu'à la transformation du Crédit d'Impôt pour la compétitivité et l'emploi en baisse de charges et de mesures prises en réponse à la crise des « gilets jaunes ».



¹ Données issues du support « Préparation DOB de la caisse d'épargne – Janvier 2019 » ainsi que du document « Le D.O.B. en instantané » de la Banque Postale

b) La loi de finances pour 2019

Le projet de loi de finances 2019 initial prévoyait une dégradation temporaire de PIB du déficit en 2019 à -2,9%. Toutefois, le budget voté fin décembre a modifié cette prévision en prévoyant une détérioration à -3,2% principalement due à une baisse des recettes attendues sur la fiscalité des carburants et aux mesures sociales prises en fin d'année 2018.

La loi de finances 2019 s'inscrit dans la continuité de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Les collectivités territoriales, qui ne représentent toutefois que 9,3% du déficit global, contribuent à la maîtrise de la dépense publique et à l'effort de réduction du déficit public.

Ainsi, elle entend poursuivre **les restrictions de dépenses de fonctionnement** à une croissance de 1,2% des dépenses réelles de fonctionnement 2017 et les incitations au maintien du niveau d'investissement.

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	101,2	102,4	103,6	104,9	106,2

Cette loi de finances 2019 ne contient pas de modifications significatives pour les collectivités locales en raison d'un projet de loi sur la réforme de la fiscalité attendu en octobre 2019.

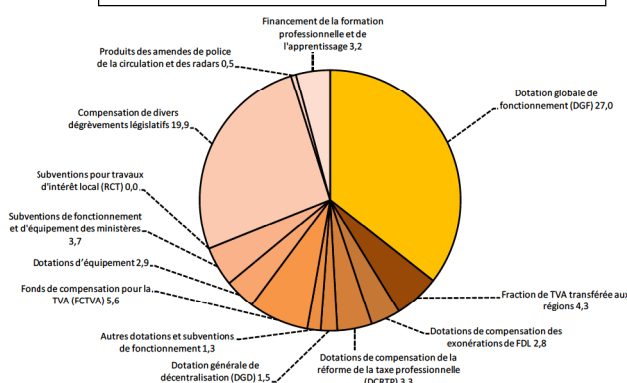
Ainsi les transferts financiers de l'état aux collectivités devraient atteindre en 2019, 11,4 milliards d'euros représentant une hausse de 6,5% par rapport à la loi de finances 2018 principalement due à la **poursuite du dégrèvement de la taxe d'habitation** pour 80% des ménages. Après un abattement de 30 % en 2018, les foyers concernés remplissant les conditions de ressources bénéficieront d'un abattement de 65 % en 2019. Cette perte de recettes doit être compensée par l'état.

Les concours financiers de l'Etat, notamment l'enveloppe regroupant la dotation générale de décentralisation, la dotation d'équipement des territoires ruraux, la dotation de soutien à l'investissement local et la dotation globale d'équipement des

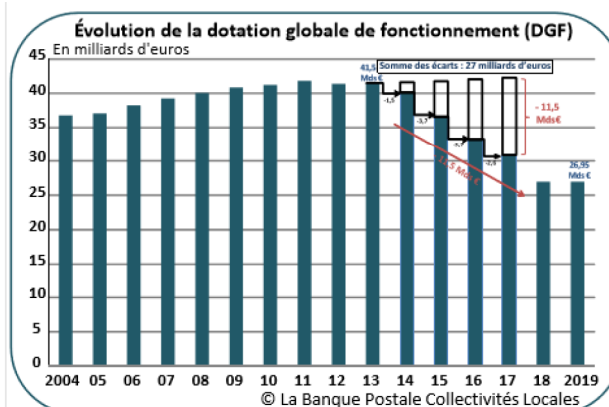
départements sont stables à 48,6 milliards d'euros.

Les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales sont marqués par une stabilisation en 2019, de l'enveloppe globale de la dotation globale de fonctionnement s'établissant à 26,9 milliards d'euros. Celle-ci doit cependant absorber la hausse de la population de certaines communes ainsi que la majoration de la DGF

Concours de l'Etat aux collectivités territoriales en Md€ (PLF 2019)
Hors fiscalité transférée



Total du concours de l'Etat hors fiscalité transférée : 75,9 Md€



des communes touristiques et de celles classées Natura 2000. Ainsi la DGF pourrait pour certaines communes subir une baisse en 2019.

Le coût des évolutions des concours de l'Etat est de 279 millions d'euros pris en charge à hauteur de 120 millions par l'état. De ce fait, les 159 millions d'euros restants sont compensés par une minoration des variables d'ajustement à hauteur de 69 millions d'euros pour le bloc communal principalement portée sur les fonds départementaux de péréquation de taxe professionnelle (49 millions d'euros).

La loi de finances pour 2019 marque un report au 1^{er} janvier 2020 de **l'automatisation du Fonds de compensation** pour la taxe sur la valeur ajoutée.

Les mesures de soutien à l'investissement local du bloc communal perdurent. Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard d'euros dans la loi de finances 2019.

La progression de la péréquation verticale sera financée au sein de la DGF par l'allègement de la ponction faite sur les variables d'ajustement augmentant de fait l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

La péréquation est marquée par une hausse du plafond de contribution au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) qui ne peut toutefois excéder 14% des recettes fiscales

2) Le contexte local

Au 1^{er} janvier 2019, la **population** Vieux-Condéenne continue d'augmenter avec **10 472 habitants**².

Les données INSEE mentionnent un taux de chômage des 15/64 ans en baisse dans la commune passant de 22,3% en 2014 à 21,20% en 2015 (9,9% moyenne nationale 2015).

Concernant le revenu, le nombre de ménages fiscaux était de 4 073 et la part des ménages fiscaux imposés de 37,6%.

Le potentiel financier de la commune en 2018 était de 879,56 €/habitant³ et le potentiel financier moyen de la strate était de 1 114,56 €/habitant²

² Source INSEE

³ Source DGCL 2018

II. Situation et orientations budgétaires de la collectivité en fonctionnement

1) Recettes de fonctionnement

Les ressources de la collectivité proviennent de plusieurs sources :

- Les recettes fiscales locales
- La dotation globale de fonctionnement (DGF)
- L'attribution de compensation
- La dotation de solidarité urbaine
- Le fonds de compensation intercommunale et communale
- Le fonds départemental de taxe professionnelle
- Les financements de l'Etat pour les contrats aidés
- La participation CAF pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse
- Le produit des régies communales

a) Les recettes non fiscales

- **Les recettes internes :**

Il s'agit essentiellement de la facturation des services communaux auprès des usagers au travers des régies de recettes :

- ACM
- Restauration scolaire
- Ecole de musique
- Haltes garderies
- Concessions funéraires
- Bibliothèque
- Location de matériel
- Photocopies
- Occupation du domaine communal

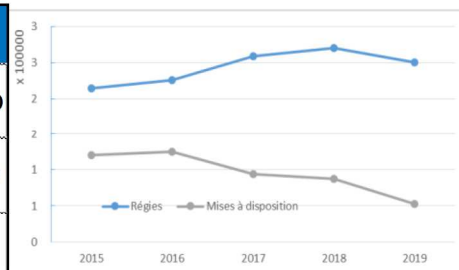
Elles comprennent également les recettes liées aux remboursements de mises à disposition de personnel dans d'autres structures (RAM, CISP). A compter du 1^{er} janvier 2019, il n'y aura plus de personnel communal mis à disposition du centre social.

Il est à noter que de plus en plus d'enfants fréquentent les structures communales (restauration scolaire, ALSH, Ecole de musique, Haltes garderies). Les tarifs sont néanmoins maintenus à un niveau très faible, facilitant l'accès aux différents services.

Les enfants, toujours de plus en plus nombreux pour bénéficier du service de restauration scolaire, sont accueillis pour certains d'entre eux dans les locaux de l'APEI « les peupliers » pendant la réalisation du second pôle de restauration scolaire.

Recettes internes (Chapitre 70)

RECETTES	2015	2016	2017	2018	2019
Régies	214 869,16	225 835,41	258 851,82	269 709,00	250 000,00
Mises à disposition	120 513,14	125 106,69	93 774,74	87 163,00	52 700,00
Remboursement budgets annexes	62 584,29				



- **Les dotations**

DGF : La **D**otation **G**lobale de **F**onctionnement se stabilise en 2019 pour les collectivités territoriales et leurs groupements.

La DGF devrait rester globalement stable mais des ajustements individuels à la baisse risquent d'être constatés par certaines communes

Le nombre d'habitants de la commune étant à nouveau en hausse pour 2019, une légère augmentation devrait avoir lieu.

Evolution de la DGF

DGF de référence - année 2013 : 2 319 977 €

Années	2015	2016	2017	2018	2019
Pop totale	10 169	9 974	10 018	10 284	10 472
Pop DGF	10 175	9 981	10 027		
Dotation de base	2 192 225	1 952 350	1 688 755	1 587 971	1 587 971
Part dynamique de la population	-9 882	-18 755	4 449		18 800
Ecrêtement	-1 878	-6 364	-6 410		-7 000
Contribution au redressement des finances publiques	-228 115	-238 476	-121 746		
Total DGF	1 952 350	1 688 755	1 565 048	1 587 971	1 599 771
Evolution N/N-1	-240 404	-263 595	-123 707	22 923	11 800
Perte cumulée	-367 627	-631 222	-754 929	-732 006	-720 206

DSU : **D**otation de **S**olidarité **U**rbaine.

La DSU a été réformée au 1^{er} janvier 2017 pour les communes de plus de 10 000 habitants afin de donner une part plus importante au critère du revenu dans l'indice synthétique permettant de classer les communes. Deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants perçoivent la DSU contre trois quarts auparavant.

- **Minoration des dotations servant de variables d'ajustement :**

Cette année encore les compensations incluses dans « les variables d'ajustement » seront minorées.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est intégrée dans ces variables.

Les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle seront encore minorés.

- **Le contrat enfance jeunesse 2019- 2022 :**

Cette année, après une étude du bilan du contrat précédent et des besoins nouveaux de la collectivité, le contrat enfance jeunesse doit être renouvelé avec la CAF pour le financement des activités jeunesse et enfances de la ville.

• **Récapitulatif des dotations et participations (chapitre 74)**

Pour le chapitre 74 (participations et dotations) : la diminution de recettes est estimée à 90 000 euros :

	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018
D.G.F	1 952 350	1 688 755	1 565 048	1 587 971	1 599 771	11 800
D.S.R		234 219				0
D.S.U	1 709 569	1 709 569	1 821 494	1 891 358	1 891 358	0
Dot. de Péréquation	171 402	154 262	168 669	180 172	180 172	0
Compensations TH,TF,TP	354 799	317 793	364 300	371 763	370 000	-1 763
<i>TH</i>	293 039	244 757	324 991	333 990	333 000	-990
<i>TF</i>	32 897	48 558	31 691	37 773	37 000	-773
<i>Dot unique</i>	28 863	24 478	7 618			0
Fonds pour le rythmes scolaires	93 810	96 450	69 130			0
fonds dép péréquation TP	142 962	142 962	119 045	106 566	80 000	-26 566
Autres dont CAF	694 466	521 118	608 395	736 664	662 399	-74 265
TOTAL	5 119 358	4 865 128	4 716 080	4 874 494	4 783 700	-90 794

b) La fiscalité locale

Depuis 2014, les taux des 3 taxes locales sont restés au même niveau.

Aucune augmentation de ces taux n'est prévue pour 2019 :

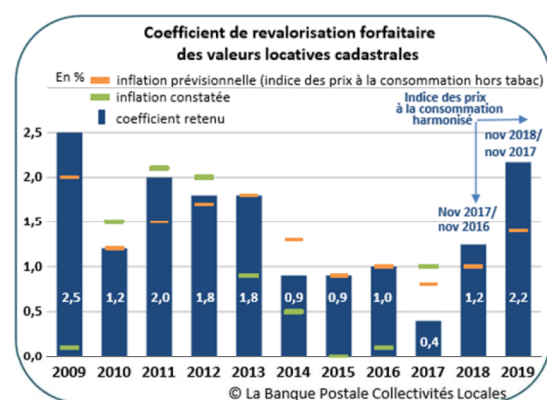
- Taxe d'habitation : 33,94 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,38 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 124,33 %

La mesure nationale de réforme de la suppression de la taxe d'habitation pour environ 80 % des ménages d'ici 2020 pour la résidence principale va se poursuivre.

La part du dégrèvement pour les ménages en bénéficiant sera de 65% en 2019 et 100% en 2020. Ces dégrèvements seront calculés sur la base du taux d'imposition applicable à la taxe d'habitation 2017.

Le mécanisme de dégrèvement doit garantir aux communes la compensation intégrale de cette suppression.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales est dorénavant déterminée par l'évolution de l'indice à la consommation harmonisée. Ainsi pour 2019, elle sera de 2,2%.



La fiscalité locale : produits et variations

Bases prévisionnelles	Bases réelles	taux	produit prévisionnel	produit réel	Variation du produit fiscal N/N-1		
					en valeur	en %	
TH							
2015	6 698 000	6 996 917	33,94%	2 273 301	2 374 754	142 814	6,40%
2016	7 098 000	6 729 159	33,94%	2 409 061	2 283 877	-90 877	-3,83%
2017	6 813 000	6 772 477	33,94%	2 312 332	2 298 579	14 702	0,64%
2018	6 900 000	6 896 684	33,94%	2 341 860	2 340 583	42 004	1,28%
2019	7 048 411		33,94%	2 392 231		51 648	2,15%

TF							
2015	5 324 000	5 321 941	39,38%	2 096 591	2 095 780	52 187	2,05%
2016	5 338 000	5 311 918	39,38%	2 102 104	2 091 833	-3 947	0,26%
2017	5 376 000	5 374 916	39,38%	2 117 069	2 116 642	24 809	1,21%
2018	5 465 000	5 448 032	39,38%	2 152 117	2 141 003	24 361	1,68%
2019	5 567 889		39,38%	2 192 635		51 632	1,88%

TFNB							
2015	50 600	50 637	124,33%	62 911	62 957	163	0,26%
2016	55 000	54 865	124,33%	68 382	68 214	5 257	8,35%
2017	54 400	53 365	124,33%	67 636	66 349	-1 865	-2,73%
2018	53 400	54 016	124,33%	66 392	67 158	809	0,07%
2019	55 190		124,33%	68 618		1 460	3,35%

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 2019 est estimé au même montant que 2018 c'est à dire 207 160 €.

2) Les dépenses de fonctionnement

a) Les dépenses courantes

Les dépenses de fonctionnement regroupent trois grands domaines :

- Les charges courantes (eau, électricité, chauffage, téléphonie, restauration scolaire, entretien des bâtiments, voiries, fournitures scolaires, évènementiel...).
- Les charges de personnel.
- Les participations communales (associations, syndicats intercommunaux, CCAS).

La collectivité continue sa politique de recherche régulière d'économies par la rationalisation des moyens mis en place, la passation de nouveaux marchés publics, la réorganisation de services, la mutualisation de services, la constitution de groupements de commandes.

Le marché de chauffage en place depuis septembre 2014 ainsi que le marché de performance énergétique de l'éclairage public depuis le 1^{er} trimestre 2017 permettent de diminuer progressivement les coûts de fonctionnement.

Des groupements de commandes sont passés avec Valenciennes Métropole (électricité, dépôts sauvages amiantés, fibre, téléphonie).

La préoccupation principale est de maintenir une offre de services de qualité en faveur de l'ensemble de la population Vieux-Condéenne :

- ❖ Les deux haltes garderies ont élargi leurs horaires.
- ❖ Pour les jeunes, des accueils collectifs de mineurs fonctionnent les mercredis, les petites vacances et vacances d'été.
- ❖ Les élèves fréquentant les écoles primaires Vieux-Condéennes peuvent-être accueillis avant et après la classe et bénéficier d'une restauration scolaire de qualité.
- ❖ L'école de musique, la bibliothèque, les équipements sportifs permettent d'appréhender les temps d'apprentissage et de loisirs

Comme les années précédentes, des évènements culturels et festifs ponctueront toute l'année 2019 afin de maintenir un esprit de découverte, de détente et de convivialité (expos, cérémonies officielles, fête de nuit, actions en directions des aînés, marché de Noël...).

- ❖ Le soutien aux associations locales sera maintenu.
- ❖ La commune continuera son accompagnement de l'action sociale, par le biais du CCAS, de l'ACI ferronnerie d'art et des associations d'insertion.

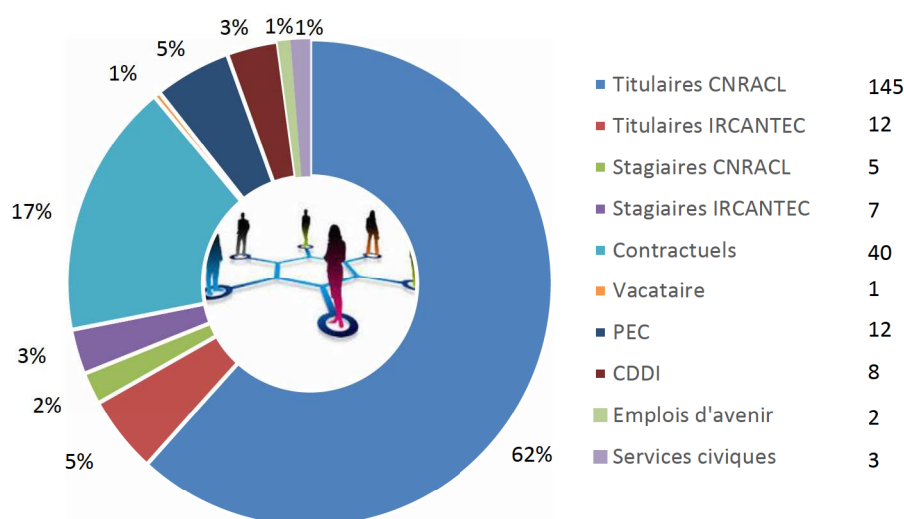
b) La masse salariale

La maîtrise de la masse salariale est une préoccupation constante malgré les transferts de compétences réguliers vers les collectivités locales et les besoins de services de la population.

Afin de rendre un meilleur service à la population et améliorer la qualité des conditions de travail, une réflexion est toujours en cours concernant l'aménagement des horaires de travail et la flexibilité.

Toutes ces modifications visent à renforcer l'adaptation des services aux besoins du public.

Structure des effectifs 01/01/2019



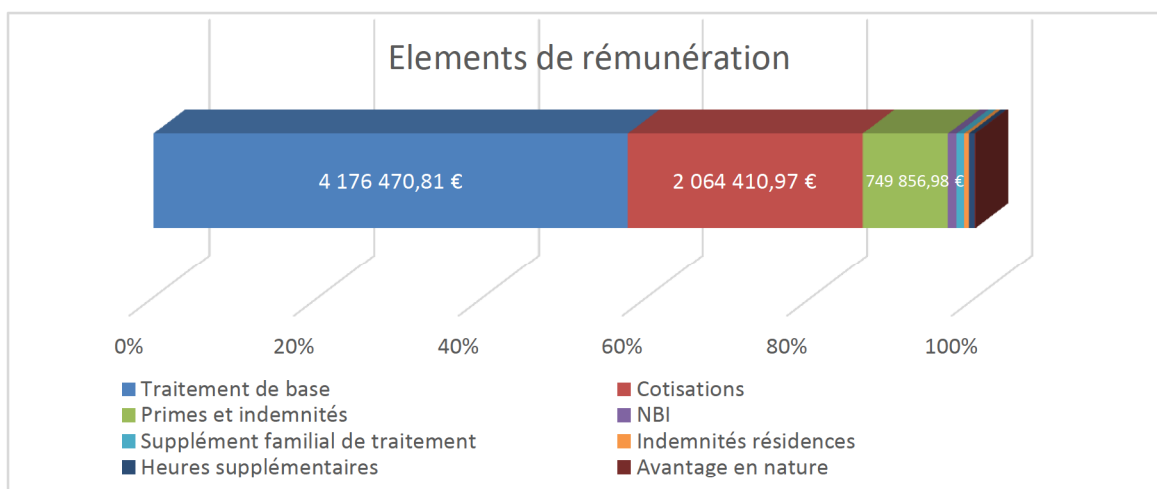
Facteurs d'évolution des dépenses de personnel suite à des mesures nationales :

- Poursuite du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » après une année d'arrêt avec une revalorisation des indices pour les trois catégories entraînant :
 - le passage en catégorie A des cadres d'emplois de conseillers socio-éducatifs et d'éducateurs de jeunes enfants,
 - le report de janvier 2020 à janvier 2021 de la création d'un échelon supplémentaire en catégorie C (12^{ème} échelon des grades dotés de l'échelle de rémunération C1) et en catégorie A (pour différents cadres d'emplois)
 - la revalorisation indiciaire de 2019 à 2022,
 - la seconde partie du transfert « primes/points » prévus pour la catégorie A.
- Alignement progressif de la cotisation retraite des fonctionnaires sur celle du privé passant ainsi de 10,56% à 10,83%
- Augmentation du SMIC à 10,03€ au lieu de 9,88€ brut

Facteurs d'évolution des dépenses de personnel suite à des mesures locales :

- Mise en place d'une réflexion sur le temps de travail après l'application dans l'année 2018 pour les services administratifs de la flexibilité horaire dans le respect du temps de travail légal de 1607 heures annuelles
- Intégration sur une année pleine des personnes recrutées en 2018
- Maintien du coordinateur CISPD malgré le désengagement de l'Etat sur le financement
- Renforcement de l'équipe de police municipale depuis le 1^{er} septembre 2018
- Renforcement du service communication pour une meilleure réactivité d'utilisation des médias et réseaux actuels de communication.
- Développement d'un axe ados, pré-ados
- Personnel supplémentaire pour l'ouverture du second pôle de restauration

• **Eléments de rémunération 2019**



c) La prospective de fonctionnement

La prospective est réalisée de la manière suivante :

Les dépenses courantes sont estimées sur la base **des dépenses réalisées en 2018**.

Puis il est tenu compte de l'augmentation prévisionnelle du coût des dépenses d'électricité, eau, chauffage. Certaines dépenses supplémentaires liées aux travaux en cours sont également intégrées telle l'assurance dommage-ouvrages pour la reconstruction de l'école primaire du Mont de Péruwelz.

Pour les participations aux syndicats intercommunaux, il s'agit de la participation communale pour rembourser les emprunts souscrits dans le cadre de l'ancien SIDERC. Pour la partie assainissement, dans le cadre de la fusion absorption au SIAV, la participation communale a diminuée en 2018 et augmente légèrement en 2019.

Pour le chapitre 012 il est tenu compte des remboursements des assurances sur rémunérations pour obtenir les dépenses nettes de personnel.

Evolution des dépenses de fonctionnement

	2015	2016	2017	2018	2019
Charges à caractère général (011)	2 317 415	2 144 955	2 386 437	2 581 984	2 750 000
<i>variation N/N-1</i>	<i>-17,58%</i>	<i>-7,44%</i>	<i>11,26%</i>	<i>8,19%</i>	<i>6,51%</i>
Charges nettes de personnel (012 moins atténuations de charges)	6 773 235	6 716 654	6 988 207	7 042 143	7 296 000
<i>variation N/N-1</i>	<i>5,16%</i>	<i>-0,84%</i>	<i>4,04%</i>	<i>1,46%</i>	<i>3,60%</i>
Autres charges (65,67,68)	1 970 595	1 987 700	1 964 683	1 835 405	1 840 000
<i>variation N/N-1</i>	<i>1,85%</i>	<i>0,87%</i>	<i>-1,16%</i>	<i>-6,58%</i>	<i>0,25%</i>

III. Les orientations budgétaires d'investissement

1) Les travaux en cours et les projets.

- **Accessibilité des bâtiments** : continuation du programme AD'AP jusqu'en 2020 (37 000 € en 2018 ; 36 000 € en 2019 et 36 000 € en 2020).
- **Aménagement du cimetière** : L'étude menée en 2017 a permis de définir un projet d'aménagement de la partie encore en friche du cimetière. Une première phase de travaux d'un montant de 402 000 € TTC a été réalisée en 2018 pour laquelle il reste quelques aménagements.
Des gabions seront notamment posés pour séparer le cimetière des propriétés privés dans la partie la plus récente du cimetière. (coût 42 000 €)
- **Réhabilitation des voiries communales et création de parkings**: La commune a priorisé en 2018 la rue Buffart et la rue Kléber pour faciliter l'accès et le stationnement de l'école Maternelle du Rieu pour un montant de 48 000€ TTC.

Pour répondre aux besoins de stationnement un parking sera créé devant l'école maternelle du Rieu pour un montant de 300 000 € TTC. Des comités de pilotage avec les habitants ont déjà eu lieu et les travaux devraient être réalisés durant l'été.

Pour la rue du 8 mai 1945, les acquisitions de parcelles ont été réalisées en 2018 pour agrandir et réhabiliter le parking actuel. Les travaux devraient démarrer au cours du 2nd semestre 2019 (coût 630 000 €).
- **Installation de vidéosurveillance** : Le programme engagé en 2017 et 2018 continuera en 2019 avec un investissement de 60 000 €.
- **Continuation des travaux pour la création d'un CTM** : les travaux ont pu démarrer en 2018 avec le changement des menuiseries et la réfection de la toiture. Ils continueront en 2019 avec les travaux intérieurs (électricité, sanitaires)
Le coût prévu pour 2019 est de 65 000 €.
- **Projet d'une salle de réception** : Actuellement le projet d'acquisition ou de location d'un espace est en cours. Il permettra à tous d'organiser des cérémonies, des festivités et des rencontres. Ce besoin identifié est en réflexion depuis 2016 et est estimé à 1,5M€.
- **Investissements divers** : Un montant forfaitaire est déterminé annuellement pour les besoins d'investissement autre que les grands projets (meublier, matériel informatique, matériel technique divers, véhicules : 300 000 € / an 2019-2020).
- ✚ **Cessions immobilières** : Une promesse de vente a été signée pour l'immeuble situé au 110 rue Jean-Jaurès au prix de 50 000 €.

2) Le plan pluriannuel d'investissement

➤ **PNRQAD :**

- ⇒ Gambetta-Dervaux : Opération sous maîtrise d'ouvrage de Valenciennes Métropole pour les VRD et Partenord Habitat pour la construction des logements et des neuf cellules commerciales d'une superficie totale pour ces dernières de 910 m².
La première phase de construction a démarré en 2018 et les premières livraisons auront lieu fin 2019.
Le reste à charge ville de l'opération est de 434 700 € (108 675 en 2016 ; 130 410 € en 2017 ; 175 000 € en 2019 ; 20 615 € en 2020) sur un montant de travaux initial de 2,8 M€ HT.
- ⇒ Béluriez centre-ville : cette opération est en cours de discussion avec l'ANRU et Valenciennes Métropole afin d'ajuster le projet ville et les financements. La participation ville s'élève à 82 160 €
- ⇒ Béluriez entrée de ville : Les démolitions ont été réalisées en 2018, les travaux de construction démarreront à la fin du 1^{er} semestre 2019.
Ces nouvelles constructions/réhabilitations réalisées par la SIGH représentent 13 logements neufs (10 collectifs ; 3 individuels) et deux réhabilités (reste à charge ville 19 670 €).
- ⇒ Déficit d'opération commerciale : L'EPARECA est chargé de la commercialisation des différentes cellules à vocation commerciale.
La ville de Vieux-Condé et Valenciennes Métropole participent au déficit commercial de l'opération à hauteur de 50 % chacun du reste à charge. (75 000 € à charge de la commune répartis de 2016 à 2020)
- ⇒ Acquisition d'une cellule commerciale : Une convention est signée pour acquérir un local de 92 m² au lieu de 80 m² en pied d'immeuble pour la police municipale (coût : 220 800 € TTC).

- **Modernisation de l'éclairage public** : Le marché de performance énergétique est attribué depuis juillet 2016 pour 8 ans. L'entreprise a réalisé les travaux des années 1 et 2. L'année 3 se terminera courant 2019.
Les investissements importants déjà réalisés permettent d'obtenir une économie sur la consommation électrique avec des installations sécurisées

- **Installation d'un bâtiment pour un second point de restauration scolaire.**
L'appel à candidature a pu être lancé pour le marché public concernant le 2nd pôle de restauration scolaire qui sera situé Avenue Beth près de l'école élémentaire J. Curie.
Les travaux devront être terminés pour la prochaine année scolaire. Le local permettra d'accueillir 130 enfants sur deux services, soit 260 enfants quotidiennement, dans de meilleures conditions pour leur pause déjeuner (coût prévisionnel 700 000 € TTC).
Ce projet est financé partiellement par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 105 000 €.

- **Déconstruction/reconstruction de l'école du Mont de Péruwelz :**
Après de nombreuses réunions de concertation avec les parents d'élèves, le corps enseignant et les habitants pour travailler sur le projet, les travaux de démolition ont pu commencer et une première livraison de classes pour la partie élémentaire est programmée pour la prochaine rentrée scolaire en septembre 2019.
L'estimation de l'opération est de 4,4 M€ TTC.

Une demande de financement a été déposée fin 2018 auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DETR 2019.

Le dossier est toujours en cours d'instruction et la réponse attendue courant avril. La commune considère donc pour l'instant le financement de la totalité de son reste à charge par le biais d'un emprunt.

Sur ce projet majeur, Valenciennes Métropole participera dans le cadre du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) à hauteur de 817 588 €.

IV. Dettes

En 2018, la société SIGH (bailleur social) souhaitait vendre à la société AXENTIA le bâtiment rue Boucaut à Vieux-Condé dans lequel est installée la résidence autonomie « Carrefour de l'Amitié ». Cet établissement, géré par le CCAS de la commune, accueille des personnes âgées non dépendantes qui souhaitent bénéficier des avantages d'un hébergement en résidence autonomie pour un loyer accessible.

La collectivité a eu l'opportunité de faire l'acquisition de ce bâtiment reconstruit à neuf, en bénéficiant du transfert des emprunts de la SIGH aux taux préférentiels d'un bailleur spécialisé soit Livret A +0,6%. Cela afin de permettre à la commune de garantir un service public de qualité tout en maintenant un loyer accessible qui contribue au financement de l'établissement.

Actuellement un travail est en cours avec la Caisse des Dépôts et les services des Finances publiques afin de mettre, en 2019, le bâtiment à disposition de la résidence autonomie ainsi que tous les contrats s'y rapportant, y compris les contrats d'emprunts, la résidence sera ainsi complètement autonome dans sa gestion.

Aussi, afin de faciliter la lecture de l'endettement communal, tous les tableaux ci-après, présentent la dette de la commune avec et sans les emprunts pour l'acquisition de la résidence.

1) L'endettement actuel

- Emprunt pour l'acquisition de la résidence autonomie « Carrefour de l'amitié » en 2018 autofinancé par le versement de la participation globale des résidents : 5 049 272 €
Soit un encours de dette au 1^{er} janvier 2019 de **10 942 672 €** et de **5 893 400 €** hors résidence autonomie
- Soit 1 044,95 € par habitant y compris emprunts résidence autonomie et de 562,78 € par habitant hors emprunts résidence autonomie
Moyenne de la strate au 31/12/2017 : 893 €⁴
- La collectivité n'a pas d'emprunt « toxique »

⁴ Source DGCL

Répartition de la dette en cours par type de taux

Résidence autonomie incluse

Stock au 1 janvier 2019 exclu	Taux Fixes	Taux Variables	Taux Structurés		Total
Encours Avant Couverture	3 932 734,19	6 434 393,59	575 544,68		10 942 672,46
Pourcentage Global	35,94 %	58,80 %	5,26 %		100,00 %
Encours Après Couverture	3 932 734,19	6 434 393,59	575 544,68		10 942 672,46
Pourcentage Global	35,94 %	58,80 %	5,26 %		100,00 %

© Seldon Finance – 2019

Résidence autonomie exclue

Stock au 1 janvier 2019 exclu	Taux Fixes	Taux Variables	Taux Structurés		Total
Encours Avant Couverture	3 932 734,19	1 385 121,12	575 544,68		5 893 399,99
Pourcentage Global	66,73 %	23,50 %	9,77 %		100,00 %
Encours Après Couverture	3 932 734,19	1 385 121,12	575 544,68		5 893 399,99
Pourcentage Global	66,73 %	23,50 %	9,77 %		100,00 %

Répartition de la dette en cours par prêteurs

Résidence autonomie incluse

Prêteurs	Libellé	Au 31 Décembre 2018	Au 1 janvier 2019 exclu	Variations
CAISSE	Caisse Française de Financement Local	2 831 666,74	2 831 666,74	0,00
CDC	Caisse des dépôts et Consignation	6 434 393,59	6 434 393,59	0,00
CE	CAISSE D'EPARGNE	1 676 612,13	1 676 612,13	0,00
		10 942 672,46	10 942 672,46	0,00

Résidence autonomie exclue

Prêteurs	Libellé	Au 31 Décembre 2018	Au 1 janvier 2019 exclu	Variations
CAISSE	Caisse Française de Financement Local	2 831 666,74	2 831 666,74	0,00
CDC	Caisse des dépôts et Consignation	1 385 121,12	1 385 121,12	0,00
CE	CAISSE D'EPARGNE	1 676 612,13	1 676 612,13	0,00
POST	BANQUE POSTALE	0,00	0,00	0,00
		5 893 399,99	5 893 399,99	0,00

© Seldon Finance - 2019

Le classement selon la charte GISSLER

Pour mieux appréhender les risques, les emprunts sont classés selon une typologie dite charte GISSLER qui cumule un classement :

- d'indice de 1 (risque faible) à 6 (risque élevé)
- de structure de taux de A (risque faible) à F (risque élevé)

Le tableau suivant récapitule les montants et le nombre d'emprunts de la commune pour chaque typologie.

Les emprunts de la commune sont répartis sur des risques faibles pour :

- **94.74 % en catégorie 1-A (Indice en euros, taux fixe simple)**
- **5.26 % en catégorie 1-B (Indice en euros, Barrière simple, pas d'effet levier)**

Les emprunts structurés de la commune (1-B) sont des emprunts à barrière simple basés sur l'Euribor. Il s'agit de passer d'un taux fixe tant que l'euribor ne dépasse pas un certain niveau appelé « Barrière » (5 à 5,5%) à un taux variable Euribor.

Euribor : **Euro Interbank Offered Rate**. Taux d'intérêt moyen auquel 25/40 banques européennes de premier plan se consentent des prêts en euros. Il existe depuis 1999, l'année d'introduction de l'euro pour les transactions *financières* européennes.

Eonia : **Euro Over Night Index Average**. Taux d'intérêt interbancaire pour la zone euro avec échéance de 1 jour.

Tableau de bord au 01/01/2019							
Répartition charte Gissler							
		1 - Indices en euros	2 - Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	3 - Ecart d'indices zone euro	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	5 - Ecart d'indices hors zone euro	6 - Autres indices
A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de Produits	21,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	% de l'encours	94,74 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	10 367 127,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B - Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de Produits	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	% de l'encours	5,26 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	575 544,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C - Option d'échange (swaption)	Nombre de Produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de Produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E - Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de Produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F - Autres types de structure	Nombre de Produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

© Seldon Finance - 2019

2) Le recours à l'emprunt

La projection du plan pluriannuel d'investissement laisse apparaître un besoin d'emprunt pour 2019 de 2 900 000 Euros. La réhabilitation/reconstruction du groupe scolaire du Mont de Péruwelz, dont les travaux s'étendent jusqu'en 2021, ainsi que les travaux importants d'aménagements des parkings devant l'école maternelle du Rieu et rue du 8 mai 1945, à proximité du complexe sportif, justifient pour les années 2019 et 2020 de prévoir d'importants financements par le recours à l'emprunt.

Cela porterait l'endettement de la commune fin 2019 à 8 141 004 € hors emprunts pour la résidence autonomie.

Après une légère remontée en 2018, les taux encore bas devraient rester stables en 2019, la simulation d'emprunts est réalisée sur la base d'un taux fixe à 1,9%.

Par ailleurs, la projection du PPI prévoit l'obtention de subventions sur certains projets au titre notamment de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

La commune est éligible à une subvention de 20 à 40 % sur la première tranche d'un million d'euros de travaux au titre de la DETR, ce qui diminuerait le recours à l'emprunt.

La collectivité recherche en permanence des financements afin de baisser au maximum le reste à charge de la commune.

Projection de la dette hors résidence autonomie

Emprunts									
Exercice	Encours Début	Tirage	Amortis.	Remb. avec Flux	Remb. sans Flux	Intérêts	Frais	Annuité	Encours Fin
2019	5 893 399,99	2 900 000,00	652 396,59	0,00	0,00	161 864,90	8 100,00	822 361,49	8 141 003,40
2020	8 141 003,40	0,00	797 683,37	0,00	0,00	196 130,56	0,00	993 813,93	7 343 320,03
2021	7 343 320,03	0,00	712 165,88	0,00	0,00	172 344,19	0,00	884 510,07	6 631 154,15
2022	6 631 154,15	0,00	716 254,34	0,00	0,00	152 112,96	0,00	868 367,30	5 914 899,81
2023	5 914 899,81	0,00	720 448,84	0,00	0,00	131 775,81	0,00	852 224,65	5 194 450,97
2024	5 194 450,97	0,00	670 903,77	0,00	0,00	111 348,87	0,00	782 252,64	4 523 547,20
2025	4 523 547,20	0,00	629 154,36	0,00	0,00	93 345,90	0,00	722 500,26	3 894 392,84
2026	3 894 392,84	0,00	614 964,67	0,00	0,00	77 387,82	0,00	692 352,49	3 279 428,17
2027	3 279 428,17	0,00	595 835,86	0,00	0,00	62 041,68	0,00	657 877,54	2 683 592,31
2028	2 683 592,31	0,00	530 262,19	0,00	0,00	47 624,43	0,00	577 886,62	2 153 330,12
2029	2 153 330,12	0,00	421 867,01	0,00	0,00	36 668,76	0,00	458 535,77	1 731 463,11
2030	1 731 463,11	0,00	336 697,06	0,00	0,00	30 002,83	0,00	366 699,89	1 394 766,05
2031	1 394 766,05	0,00	302 725,42	0,00	0,00	24 952,78	0,00	327 678,20	1 092 040,63
2032	1 092 040,63	0,00	229 510,36	0,00	0,00	20 093,44	0,00	249 603,80	862 530,27
2033	862 530,27	0,00	192 857,94	0,00	0,00	16 178,41	0,00	209 036,35	669 672,33
2034	669 672,33	0,00	182 935,30	0,00	0,00	12 723,77	0,00	195 659,07	486 737,03
2035	486 737,03	0,00	93 717,82	0,00	0,00	9 248,00	0,00	102 965,82	393 019,21
2036	393 019,21	0,00	95 498,46	0,00	0,00	7 467,36	0,00	102 965,82	297 520,75
2037	297 520,75	0,00	97 312,93	0,00	0,00	5 652,89	0,00	102 965,82	200 207,82
2038	200 207,82	0,00	99 161,87	0,00	0,00	3 803,95	0,00	102 965,82	101 045,95
2039	101 045,95	0,00	101 045,95	0,00	0,00	1 919,87	0,00	102 965,82	0,00
		2 900 000,00	8 793 399,99	0,00	0,00	1 374 689,18	8 100,00	10 176 189,17	

Le calcul du besoin de financement

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 impose aux collectivités dans le cadre de leur contribution à l'effort de réduction du déficit public de présenter l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette (loi 2018-32 du 22 janvier 2018).

	2015	2016	2017	2018	2019
Capital remboursé	713 115	745 952	754 162	730 918	755 000
Montant emprunté hors résidence autonomie			800 000		2 900 000
Emprunt Résidence autonomie				5 049 272	
Besoin de financement	0	0	45 838	4 318 354	2 145 000

3) L'autofinancement

Les dotations d'Etat ne sont pas encore connues au moment de la réalisation de ce rapport sur les orientations budgétaires 2019 de la commune.

Aussi, les dotations sont considérées sur les bases de 2018 sauf la dotation globale de fonctionnement pour laquelle une augmentation est prise en compte pour la partie correspondant à l'augmentation de la population.

Il faudra attendre les notifications de dotations pour connaître la situation précise des ressources de la collectivité.

Par ailleurs, le remboursement du capital des emprunts ne prend pas en compte les emprunts correspondants à l'acquisition de la résidence autonomie « Carrefour de l'amitié » dans la mesure où il s'agit de calculer les épargnes prévisionnelles à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget (décret 2016-841 du 24 juin 2016).

Comme indiqué précédemment, un travail est en cours afin de mettre à disposition de la résidence autonomie « Carrefour de l'amitié », le bâtiment et tous les contrats s'y rapportant, puisque la résidence est financée par les participations des résidents.

Epargne brute prévisionnelle	580 000
Remboursement du capital d'emprunts hors emprunts LFR	652 397
Epargne nette prévisionnelle	-72 397

V. Budget annexe

Le budget annexe du lotissement Boucaut ne prévoit ni dépenses ni recettes en 2019.

LEXIQUE

- **ACI** : Atelier Chantier d'Insertion
- **ACM** : Accueil Collectif de mineurs (Ex ALSH)
- **ACSE** : Agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances
- **ALSH** : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- **BP** : Budget Primitif
- **CAF** : Caisse d'Allocations Familiales
- **CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- **CEJ** : Contrat Enfance Jeunesse
- **CISPD** : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- **CUI** : Contrat Unique d'Insertion
- **DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement
- **DSC** : Dotation de Solidarité Communautaire
- **DSR** : Dotation de Solidarité Rurale
- **DSU** : Dotation de Solidarité urbaine
- **EA** : Emploi Avenir
- **EPARECA** : Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux
- **FCTVA** : Fonds de Compensation à la Taxe sur la Valeur Ajoutée
- **FPIC** : Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
- **OMS** : Office Municipal des Sports
- **PIJ** : Point Information Jeunesse
- **RAM** : Relais Assistantes Maternelles
- **SCI** : Syndicat des Communes Intéressées
- **SEV** : Syndicat des Eaux du Valenciennois
- **SIARC** : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Condé
- **SIDERC** : Syndicat intercommunal de distribution d'eau potable de la région de Condé
- **SIDEGAV** : Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie électrique et de Gaz dans l'Arrondissement de Valenciennes
- **TF** : Taxe foncière
- **TFNB** : Taxe foncière sur propriétés non bâties
- **TH** : Taxe d'habitation
- **TPU** : Taxe Professionnelle Unique
- **VRD** : Voiries Réseaux Divers